L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 24 FEVRIER 1837.

COUR CRIMINELLE.

L'affaire de Joseph L'Eglise, accusé d'avoir aidé et assisté au meurtre d'Antoine Marquette, qui eut lieu à l'Arcade de Banks, le 20 Juin 1835, a été appelée hier devant cette cour. A 2 heures et demie du soir le jury a rendu un verdict de *non-coupable*. Le prisonnier, néanmoins, a été reconduit en prison sous la charge d'avoir commis le vol qui a eu lieu dans cette affaire.

AFFAIRE WHITNEY.

La chambre des représentans, dans sa séance du 15, a procédé à l'audition des témoins. Les détails qui nous sont parvenus par l'Estafette d'hier, ne sont pas de nature à nous faire tirer aucune conclusion quant à l'issue de ce procès célèbre. Mais il paraîtrait néanmoins que le comité a commis envers l'accusé un acte d'arbitraire dont celui-ci espère avoir raison. Un des membres lui ayant fait observer qu'il pouvait faire casser les procédures par le manque de formalité dans le service des citations; (ces documens n'étant pas signés par l'orateur de la chambre) M. Whitney répondit qu'il renonçait à ce droit, et qu'il voulait que l'affaire continuât.

TUMULTE A NEW-YORK.

Les différens individus dernièrement arrêtés à New-York pour y avoir occasionné une émeute populaire, ont été examinés et renvoyés en prison. Leur procès aura lieu incessamment devant la cour criminelle.

ELECTIONS DES DIRECTEURS DE LA BANQUE DES AMELIORATIONS.

En annonçant, hier, cette élection, nous avions cru devoir rappeler que les intérêts de la ville nous semblaient exiger une représentation relative au nombre de ses actions; mais, aujourd'hui, mieux informés nous dirons que la charte de cette compagnie ne permet de représentation que jusqu'à la quantité de trente actions, et que la ville est réduite ainsi par ce nombre. Nous n'en faisons pas moins des voeux sincères pour qu'une institution qui se retrouve, dans les choix qui seront faits, l'équité de la direction qui jusqu'ici l'a mise dans une si brillante situation; et le public y distinguerait avec applaudissement des noms tels que ceux de J. F. Canonge et de J. Viosca.

De la communication du canal Carondelet avec le Mississipi.

No. 1.

Les travaux entrepris par la compagnie de Navigation sur la rue du Canal ont éveillé l'attention générale et excité l'inquiétude parmi ces gens qui tiennent à l'union de toutes les parties de la population, et qui voient l'intérêt d'une compagnie prédominer sur celui de la cité. C'est en vain que l'on chercherait à se dissimuler la réalité d'un projet qui depuis longtemps semblait abandonné, et que l'on s'imaginerait que l'ouverture commencée n'est qu'une feinte. La compagnie marche le front haut; et, sa charte à la main, elle ne semble redouter aucune opposition à ses desseins.

Nous avions, dans un article antérieur pressenti ces dispositions; mais nous pensions que la prévoyance du corps municipal irait au devant des inconvéniens que nous signalions; et qu'il s'empresserait d'atténuer, par un accord, l'exhorbitance de droits si imprudemment accordés par le conseil législatif du territoire de la Louisiane, et qui devaient si fortement peser sur l'avenir de sa capitale. Mais il en a été tout autrement, et le conseil de la première municipalité s'est endormi sur les conséquences d'une charte vraiment féodale, mais consacrée par l'approbation du Congrès et par l'assentiment de l'ancienne corporation; et, de ce que l'ancienne direction de la compagnie s'était contentée de retirer du revenu du canal, ce qui se comportait un intérêt suffisant de ses capitaux, on en avait conclu qu'une nouvelle direction renoncerait de même aux immenses avantages que lui offrait le développement de tous ses moyens, et l'exécution des plans qu'il lui plairait de concevoir.

Cette erreur où nous étions tombés nous mêmes a conduit la 1re. municipalité à rejeter les moyens qui lui étaient offerts par la compagnie et la persuasion où l'on était que l'investiture des droits les plus outrés ne pouvait concorder avec nos institutions, a fait fermer l'oreille à des arrangemens dont les inconvéniens eussent été compensés du moins par de grands avantages. Cependant, la compagnie de navigation, fière de ses droits consacrés par le temps, et par l'adhésion des autorités suprêmes, prête à mettre à profit tous ses avantages, et déjà la tranchée est ouverte, qui va séparer en deux camps la population de la ville, et briser des liens qu'il était d'un si grand intérêt de resserrer. Nous ne devons pas envisager toutes les conséquences de cette séparation impolitique; mais nous ne pouvons nous taire sur les inconvéniens matériels qui vont en résulter pour la cité. Les établissemens les plus utiles vont être paralysés dans leurs opérations; et la diffusion des eaux et du luminaire deviendront impossibles. Les immenses frais et les bouleversemens opérés par ces deux entreprises vont tomber en pure perte; et la cité, circonscrite comme par la grande merveille de la Chine, va se voir privée de tous les bienfaits des améliorations qu'elle s'était acquises à grands frais.

Ce tableau n'est pas une exagération enfantée par un mauvais vouloir; nous désirons sincèrement le bien être de la cité d'Orléans; nous défions du fond du coeur des droits imprudemment accordés; nous annonçons par le fait, de le soutenir conséquence d'une charte que le bon sens, que nos institutions réprouvent; mais que les lois, et le droit de propriété consacrent! Plus puissant que la féodalité, l'abus des chartes entraîne avec soi des conséquences plus fortes même des lois, ne saurait attaquer rétroactivement. En effet, les droits accordés à une masse d'actionnaires ont passé dans un nombre indéfini de mains, et ces actions augmentant chaque jour de valeur, ou bien subissant des baisses momentanées, sont devenues le patrimoine des familles, or l'équité, la sécurité de la propriété exigent le maintien de ces mêmes privilèges que nous considérons comme attentatoires aux droits des citoyens, et, nous osons le dire, aux intérêts publics. Cependant, la question de savoir si le corps législatif d'un territoire; si le Congrès lui même, pouvaient engager à perpétuité l'avenir d'une corporation qui leur était de beaucoup antérieure, et donner des immunités étaient consacrées par des traités, demeure dans toute sa force; et nous sommes de ceux qui pensent que les droits du public ne peuvent jamais être aliénés que temporairement. Mais, quand même la concession de la charte serait limitée, les droits à exercer par la compagnie n'en seraient pas moins également fondés; et il est à croire que les cours de justice ne pouvant décider que sur des faits positifs, leur jugement deviendrait une nouvelle confirmation de privilèges, onéreux sans doute au public; mais, incontestables en droit.

Dans un pareil état de cause, on se demande quel expédient peut tirer la 1ère. Municipalité d'une situation précaire où l'a jetée la coopération, ou l'assentiment de son administration, à des actes évidemment attentatoires à sa prospérité comme à ses droits. La première observation qui s'offre dans ce cas, c'est que la direction actuelle de la compagnie de navigation est dans les mains de gens éclairés, dont les intérêts résident tous dans la cité, intérêts bien autrement importans que ceux qu'ils ont dans les actions du canal; et nous sommes forcés de convenir que tel d'entre les actionnaires qui se trouve possesseur d'un nombre limité d'actions et qui a de riches propriétés dans l'étendue de la première municipalité, n'ira pas compromettre de si grands intérêts pour en faire valoir de minimes. Quoiqu'il en soit, les directeurs assurés sur des droits de leur compagnie, et forts de leurs talens comme de ses titres, ne peuvent honorablement lâcher pied sans pousser aux dernières conséquences les avantages qui ont été, à tort ou à raison, concédés à leurs commettans: et nous sommes maintenant sur la voie d'une opération dont la hardiesse nous avait confondus et contre laquelle, nous l'avouerons, nous invoquons la vindicte publique. Deux moyens s'offraient de résoudre la question, dont le plus naturel était d'accomplir l'une des conditions de la charte en se créant, par une communication avec le Mississipi, une source de produit par le cabotage intérieur de la ville, et par le transport des matériaux nécessaires pour les constructions journalières. Cependant, la direction actuelle, composée d'hommes intéressés aux progrès de la ville, est trop éclairés pour ne pas sentir l'excès des faveurs concédées par leur charte, avaient offert d'eux mêmes des arrangemens capables de concilier des intérêts si opposés. Laissant de côté les avantages immenses qu'ils croyaient trouver dans la communication du canal au fleuve, ils proposaient entr'eux et les deux municipalités intéressées, le partage égal du produit de la vente de l'espace destiné par leur charte au creusement d'un canal. Cette proposition fut rejetée; et dès lors la compagnie de navigation se résolut à mettre en oeuvre tous les moyens que lui donnait sa charte pour s'assurer les bénéfices qu'elle en devait recueillir.

Nous sommes loin de vouloir jeter du blâme sur la résistance du conseil de ville, dont nous partageons le dépit contre ces privilèges exclusifs si choquans; mais, nous sentons que, dans les pays où règnent les lois, il n'est pas possible d'invoquer contre une charte de cette nature, que la transaction, et quelque désavantageuse qu'elle dût être, nous nous résignerions à l'horrible bouleversement qui menace la cité et surtout à cette barrière qu'on va se poser entre les deux plus importantes parties d'une même cité.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Derbigny.

Séance du 23 février.

M. Bossier obtient une dispense des règles et introduit une résolution pour inviter nos représentans et sénateurs au congrès à user de tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement général une concession de terres vacantes &c. en faveur de la compagnie du chemin de fer de la Sabine.

L'ordre du jour ayant appelé la continuation des débats du bill relatif au mode de distribution de l'excédent du revenu.

M. Bossier propose que le sujet soit renvoyé au jour suivant.

M. Hoa croit qu'il serait plus convenable d'ajourner la question jusqu'à mardi prochain. Il y a dans ce moment, devant le sénat un bill pour autoriser le trésorier de l'Etat à accepter la part qui revient à la Louisiane, et à engager la foi de l'Etat pour le remboursement de la somme reçue. Il serait donc plus rationnel de statuer sur ce dernier bill avant que d'en venir à de nouveaux débats sur le mode de distribution. La motion de M. Hoa est adoptée.

ORDRE SPECIAL DU JOUR.
2me. LECTURE.

Le sénat reprend la considération du bill qui incorpore la compagnie de navigation de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

Les diverses sections de ... sont adoptées avec quelques amendemens introduits par Mrs. Ducros et Hoa.

M. Ducros propose en outre que l'on réunisse à cette charte celle de la compagnie du chemin de fer du golfe du Mexique—Adopté.

Le même membre obtient la dispense des règles et le sénat procède à la 3me. lecture du bill par le titre seulement qui est amendé et modifié comme suit:

Acte pour incorporer la compagnie de navigation de la Nouvelle Orléans et du Texas et la compagnie du chemin de fer du golfe du Mexique.

Le sénat s'occupe à huis clos d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes,

A la demande de M. Scott, le sénat procède à la seconde lecture du bill qui autorise le trésorier de l'Etat à rembourser aux officiers de la compagnie des chasseurs de Baton Rouge la somme de cinq cents piastres payée par eux pour les accoutremens de ladite compagnie.

Deux sections additionnelles ont été introduites à ce bill: l'une par M. Labauve, pour rembourser à la compagnie des gardes d'Iberville une somme de $600 dépensée de la même manière.

Cette première section est adoptée avec un proviso introduit par M. Winn pour obliger le capitaine de cette compagnie à fournir un cautionnement de $1000 pour répondre du retour fidèle à l'Etat des armes et accoutremens reçus ainsi qu'il est dit.

L'autre section proposée par M. Hoa a pour but d'allouer à la Légion de la Louisiane une somme annuelle de 5000 piastres, au lieu de celle de 25 0 qu'elle reçoit maintenant.

Cette section donna lieu à des débats très étendus dans lesquels Mrs. Hoa, Johnson, Winn, Labauve et Armant prennent la principale part.

M. Winn objecte à l'adoption du bill. Il croit que les compagnies de volontaires peuvent s'organiser à leurs frais et dépens, à l'exception des armes, qui leur sont fournis par une disposition des lois générales de la milice de l'Etat: mais si le bill est adopté par cette considération que l'Etat doit voler au secours de nos compagnies de milice, il pense que les faveurs que l'on réclame en faveur de la légion de la Louisiane doivent être accordées aux volontaires de la campagne.

MM. Hoa et Johnson reconnaissent l'équité de ce principe; mais la chose peut s'arranger par un bill spécial pour venir au secours de telle ou telle compagnie de la campagne.

Dans le cours des débats une amendement est introduit par M. Armant pour allouer à chacune des paroisses une somme de $2,000, qui devra être appliqué à soutenir leurs milices respectives. Cet amendement est rejeté, par la raison qu'il est impossible d'établir une semblable proportion: telle paroisse ayant plus de compagnies que telle autres etc.

La section présentée par M. Hoa est adoptée.

M. Winn introduit une autre section additionnelle pour accorder $1,500 à chaque paroisse, celle d'Orléans excepté.

De nouveaux débats s'élèvent sur cette question, et avant que l'on en vint à une solution définitive.

Le Sénat s'est ajourné.

NOUVELLES D'ANGLETERRE DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES

Par l'arrivée du navire fin voilier l'Ambassador, parti de Liverpool le 8 janvier, nous avons reçu, par l'entremise du capitaine Upton, des journaux de cette ville jusqu'au 7 inclusivement, et quelques numéros du London Courier. Les nouvelles les plus importantes que nous trouvions dans ces feuilles n'ont trait qu'aux affaires de l'Espagne. Elles nous apprennent que la place de Bilbao a été reprise par les troupes de la reine. Les détails de l'affaire sont donnés dans notre numéro de ce jour.

Le Liverpool Mail du 7, fait les réflexions suivantes à ce sujet:

"Il est vrai que les carlistes, dans une défaite qu'ils viennent d'éprouver, n'ont pas perdu leur honneur, et que les troupes de la reine n'ont aucune gloire pour cet exploit. Le triomphe n'a été obtenu que par les soldats et les marins de l'Angleterre, au dépens du pays. En d'autres mots les sujets du roi soutiennent une lutte avec une partie de la nation espagnole, contre un peuple avec lequel légalement parlant, Sa Majesté n'est pas en guerre. Aucune des formalités voulues n'a été suivie: aucune déclaration de guerre n'a été faite. Nous avons un ministre à la cour d'Espagne qui dîne et s'habille, joue du violon, et fait l'agréable, tandis que ses concitoyens bombardent des châteaux, et égorgent des espagnols."

Si nous ne sommes pas en guerre avec l'Espagne, de quels termes faut-il qualifier les massacres qui se commettent dans ce pays? Est ce de la piraterie? S'il en est ainsi, ce sont des assassinats.

— Le National annonce que le roi Leopold se propose de revenir à Paris pour y passer un mois avec son épouse. La même feuille ajoute que les journaux belges disent que cette visite n'a aucun but politique; mais, dit-elle, nous verrons.

— M. E. Forrest, le célèbre tragédien américain, fait les délices de Liverpool. Le 6, il a joué le rôle d'Othello, et a été applaudi à tout rompre. Après la pièce il fut appelé sur la scène, et un nouveau tonnerre d'applaudissemens se fit entendre.

— Des prières publiques ont été ordonnées à Bruxelles pour l'heureuse délivrance de la reine des Belges.

— Le sultan de la Turquie vient d'ordonner pour la première fois qu'une quarantaine serait établie dans tous les ports de ses domaines. Le Koran s'opposait à cette mesure; mais le Sheick Islan a promis de donner une nouvelle interprétation du passage du Livre Saint.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Levée du siége de Bilbao.

L'armée espagnole attaqua les carlistes dans l'après midi du 22 décembre dernier, pendant un violent ouragan de neige. Ceux-ci, qui ne soupçonnaient point que les troupes de la reine pussent attaquer par un tel tems et sous un général comme Espartero, avaient logé le gros de leurs forces dans le village d'Olaviaga, à environ une demi lieue de leurs positions avancées sur le Mont Cabras. Ce village fut enlevé en un instant; mais les carlistes se rallièrent; des troupes fraîches arrivèrent sur le champ de bataille, qu'elles disputèrent avec acharnement. Leurs canons furent pris et repris. Enfin, Egaña et Villareal furent défaits, et se retirèrent dans la plus grande confusion, abandonnant dix-huit pièces de canon, leurs attelages de mules, leurs munitions de bouche et de guerre etc. Les troupes de la reine ont perdu environ mille hommes. La perte de l'ennemi a sans doute été beaucoup plus considérable; on lui a fait deux cents prisonniers. L'action n'a fini que le lendemain à 5 heures du matin; c'est le 54e jour du siége. La ville est à moitié ruinée. Il y a près de 1,700 hommes de la garnison hors de combat, parmi lesquels 260 du bataillon national dont la conduite a été au dessus de tous éloges: on lui doit le salut de la ville. Les soldats espagnols se louent hautement du capitaine Lapidge et des officiers de la petite escadre qui défendait la rivière. Le lieutenant *Le Hardy, du Saracen*, a construit jusqu'à six ponts pour le passage des troupes. Les équipages ont peu souffert: ils n'ont eu qu'un homme tué et quatre blessés. Les carlistes avaient pointé contre le *Saracen* une pièce de vingt-quatre, sur le Mont Cabras: la distance étant de 2000 yards, ils ont tiré tout un jour sans qu'un seul de leurs coups portât.

Un rapport officiel, du colonel Wylde, confirme la nouvelle de la levée du siége de Bilbao, et annonce l'entrée, dans cette ville, du général Espartero, à la tête de son avant garde. L'armée victorieuse prend ses cantonnemens autour de la ville. Le reste de ce rapport est un détail militaire et circonstancié de l'action, au succès de laquelle l'artillerie de la marine royale anglaise a puissamment contribué. Il termine en annonçant que les pertes de l'armée de la reine ont été considérables, mais qu'on ignore le chiffre. Les deux bataillons des gardes ont perdu, à eux seuls, 9 officiers et 500 hommes; 23 officiers du même corps ont été blessés. Bilbao paraît avoir beaucoup souffert: l'un de ses faubourgs est presqu'entièrement ruiné. On évalue à 1000 ou 1200 hommes les pertes de sa garnison, en tués et blessés.

Extrait d'une lettre écrite à bord du vaisseau de S. M. Le Castor.

Santander, le 28 décembre 1835.

Samedi dernier, pendant un affreux ouragan de grêle et de pluie, Espartero se porta en avant pour attaquer les batteries et les positions des carlistes. Après un engagement sérieux, il leur enleva tous leurs ouvrages, de 18 à 25 pièces de canon, et leur fit 260 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le commandant de l'artillerie et celui du génie. Les pertes de la reine peuvent se monter à 1000 hommes, tant tués que blessés; celles des carlistes sont à peu-près égales. Espartero avait avec lui 70 hommes de la marine royale anglaise, sous le capitaine Colquhoun, auxquels on doit réellement attribuer la défaite des carlistes, parce qu'ils ont en peu de tems éteint le feu de leurs batteries. Au second coup d'une de leurs pièces, tous les hommes qui la servaient furent tués par notre mitraille. La conduite d'Espartero, dans cette affaire, se basa entièrement sur celle du capitaine anglais Lapidge, qui commandait les positions de la rivière, et qui eut une grande part dans le succès de cette journée. Les troupes de la reine furent repoussées deux fois à l'attaque d'une position nommée les Banderas. Espartero était à leur tête, et il déploya la plus grande intrépidité dans cette action. C'est un homme plein de bravoure, mais dépourvu du tout talent militaire, qui ferait merveille à la tête d'un régiment ou d'une brigade. A son entrée dans Bilbao, il adressa aux habitans un discours où il leur dit qu'il ne serait jamais parvenu à délivrer la ville sans la co-opération des anglais. Le peuple, dans sa joie, aurait presque embrassé, je crois, l'artillerie anglaise. Nous n'avons perdu que le charpentier du *Ringdove*, et un ou deux hommes. Sans l'arrivée des 70 artilleurs anglais, Espartero se retirait à Balmaseda, désespérant de pouvoir faire lever le siége. Les carlistes se sont dirigés sur Durango et Galdacano.

D'après une autre lettre, Espartero doit se mettre incessamment à la poursuite des Carlistes. Il est maintenant à la tête d'environ 16,000 hommes, moyennant un renfort de 3000, que le général Alaix vient de lui envoyer. Narvaez, Alaix et Ribera sont arrivés dans les environs de Vittoria, après avoir poursuivi Gomez en Navarre. Celui-ci n'avait plus que de 2000 à 2500 hommes; le surplus de ses forces, au nombre de 6000, ayant été tué ou blessé par Narvaez, ou dissipé par la désertion: il avait aussi perdu la plus grande partie de son butin.

L'Inconstant est arrivé hier, chargé d'armes, &c. pour les troupes de la reine.

Révolution au Pérou.

Le Pérou du Sud vient de déclarer solemnellement son indépendance, voici la proclamation de ce nouvel Etat.

"L'assemblée du Pérou du Sud, au nom des départemens d'Arequipa, Ayacucho, Cusco et Puno, statue:

"1. Qu'une longue et douloureuse expérience a convaincu les peuples du Sud que leur union à ceux du Nord, sous un même gouvernement, conduit leur organisation ainsi impossible, au moins fort difficile, et était conséquemment un obstacle à la prospérité publique, si étroitement liée à la forme des gouvernemens.

"2. Que les révolutions dont le Pérou a été victime prouvent assez que cette union était forcée. Les peuples du Sud et ceux du Nord étaient obligés de recourir aux moyens capables seuls d'assurer leur repos. C'est ce que son excel. le président du Pérou a signalé dans une proclamation dictée par de graves et solides considérations, en conformité avec l'opinion unanime du Sud.

"3. Que le gouvernement du Pérou et celui de Bolivia, s'étant engagés par le traité conclu à La Paz le 15 juin, et solemnellement ratifié le 24 du même mois, à exécuter, accomplir et protéger les résolutions de l'assemblée convoquée par le décret du 26 juin 1835; qu'en conséquence le président provisoire du Pérou soumit à l'assemblée, par son message du 7 décembre 1835, les pouvoirs dont le département l'avait investi.

"4. Que son excellence le capitaine général, président de Bolivia et général en chef de l'armée combinée, André Santa Cruz a [illegible] 1835, [illegible] décisions de l'assemblée.

"5. Que le décret du congrès et la session déclaration obligent Bolivia de s'unir aux Etats du Nord et du Sud par des liens fédéraux.

"6. Que les victoires mémorables remportées par l'armée combinée dans les plaines de Yanacocha, Ananta, Camarones, Callao, Grasmand, et Socabaya, ont donné droit au peuple, en rétablissant la paix et le repos du Pérou, de faire entendre, par l'organe de ses représentans légitimes, une volonté conforme à ses vives intérêts.

En conséquence il est solemnellement décrété:

Art. 1. Les départemens d'Arequipa, Ayacucho, Cusco et Puno, seront libres et indépendans, sous le nom d'Etat péruvien du Sud. Ils reconnaîtront le gouvernement représentatif populaire.

2. L'Etat du Pérou du Sud, s'engage, par les présentes, à conclure avec l'Etat du Nord et Bolivia un pacte fédéral dont les bases seront arrêtées en congrès, par les plénipotentiaires des trois Etats.

3. L'exercice du pouvoir public est confié à son excellence le capitaine général, commandant en chef de l'armée, André Santa Cruz, sous le titre de protecteur suprême de l'Etat Péruvien du Sud.

4. Le protecteur de l'Etat Péruvien du Sud invitera les autres Etats à entrer dans la susdite confédération, et emploira tous moyens en son pouvoir, pour en compléter l'organisation, conformément aux voeux du peuple.

5. Le protecteur de l'Etat, devra convoquer, aussitôt que les circonstances lui paraîtront le permettre, un congrès, qui sera définitivement constitué par le pays.

En foi de quoi, nous, les représentans des quatre départemens donnons et signons, en leur nom et au nôtre propre, la présente déclaration, &c.

(Signé) DON NICOLAS DE PIEROLA,
JOSE MARIE ANNE DE COSE,
CESAR TARGAS.

Et dix huit autres, entre lesquels Jean Caperia, député d'Arequipa.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION
JOURNAL DU SENAT

Vendredi, 17 février 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents:

Messrs. C. Derbigny président, Armant, Bossier, Briscoe, Ducros, Dupré, Labauve, Penn, Porche, Scott, Tête et Winn.

Messages par ès à la chambre:
Bills et résolutions enrolés.

"Acte relatif aux routes dans la paroisse de St. Martin.

"Acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses de Madisonville et Covington.

"Résolution invitant nos sénateurs et nos représentans au congrès à obtenir du gouvernement général la donation de certaines terres.

"Résolution relative à la société des abolitionistes.

PETITION.

M. Penn a présenté une pétition de Nicholas Sinnot, demandant qu'il lui soit permis de disposer de ses biens à son gré; sur motion la dite pétition a été référée à un comité spécial de trois membres, et le président a nommé Messrs. Penn, Dupré, Tête.

AVIS.

M. Hoa a donné avis qu'il introduira un bill relatif à la Légion de la Louisiane.

PREMIERE LECTURE.

M. Hoa, de la part du comité auquel avait été référé l'acte, amendant l'acte relatif à l'établissement du Bureau des Travaux Publics, a, pour rapport, présenté le dit bill.

M. Garcia, avec permission, a présenté un acte supplémentaire à un acte pour incorporer la compagnie des Bassins flottants de la Nouvelle-Orléans.

Messages apportés de la Chambre:

"Résolution nommant certains comités pour visiter l'Hospice de Charité, le Pénitentiaire et les Collèges de Jefferson, Franklin et Jackson, pendant le recès de la Législature.

Le Sénat a donné son concours aux amendements de la Chambre.

'Résolution invitant le Général Jackson à venir participer à la célébration du 8 de Janvier prochain, et faisant une appropriation de vingt mille piastres pour subvenir aux frais de sa réception.'

'Acte relatif aux sociétés limitées ou anonymes.'

'Acte relatif à l'établissement d'une route dans les paroisses d'Ascension et d'Iberville.'

Sur motion, le Sénat a retiré ses amendemens et a donné son concours au bill, ainsi renvoyé de la chambre.

'Résolution invitant nos sénateurs et nos représentans au Congrès à obtenir l'établissement d'une route de poste de la Nouvelle-Orléans à la paroisse de St. Jacques, et de là par Donaldson jusqu'à Thibodeauxville, dans Lafourche.'

Le Sénat a donné son concours à l'amendement de la Chambre.

'Acte relatif à la compensation des assesseurs dans la paroisse de Catahoula.

'Acte pour mieux définir les pouvoirs et privilèges des corporations.

'Acte relatif à la cession volontaire des biens.'

'Résolution nommant un comité réuni pour faire un rapport sur l'importance d'une extra session de la Législature à l'effet de répartir la représentation des diverses paroisses de l'Etat.

'Acte pour venir au secours de L. Heard.

'Acte pour amender un acte autorisant les Cours de Districts à émanciper les mineurs—La chambre y a donné son concours.

'Acte étendant les limites de prison des diverses paroisses de l'Etat.'

Le Sénat a donné son concours aux amendements de la Chambre.

'Résolution fixant l'ajournement de la Législature *sine-die*.' Le sénat a donné son concours aux amendemens y fait par la chambre.

Sur motion, le dit bill a été déposé sur le bureau.

'Acte pour incorporer la compagnie de navigation du Texas.

Impression ordonnée.

ORDRE SPECIAL.

'Acte distribuant le surplus du revenu national.

M. Ducros a fait la motion d'amender la 1re. section du dit bill.

L'appel nominal a été demandé et le résultat a été comme suit:

Messrs. Bossier, Briscoe, Ducros, Labauve, Porche, Scott et Tête ont voté pour l'affirmatif 7 voix.

Messrs. Dupré, Garcia, Hoa, Johnson, Penn et Winn ont voté pour la négative, 6 voix.

Le Président ayant voté pour la négative, le dit amendement a été rejeté.

M. Winn a fait la motion de référer le dit acte à un comité de cinq membres.

L'appel nominal a été demandé et le résultat a été comme suit:

Messrs. Briscoe, Dupré, Hoa, Johnson, Labauve, Penn, Tête et Winn ont voté pour l'affirmatif, 8 voix.

Et Messrs. Bossier, Garcia, Ducros, Porche et Scott ont voté pour la négative 5 voix.

Le dit bill, en conséquence, a été référé et le comité a été informé de présenter son rapport lundi prochain ou aussitôt que possible.

Le président a nommé du comité Messrs Winn, Bossier, Hoa, Penn et Tête.

'Acte pour amender la communauté d'acquêts et de gains, ainsi qu'elle se trouve actuellement établie par la loi.

M. Johnson a fait motion que le dit bill fût rejeté.

M. Hoa a présenté un substitut aux deux 1ères. sections.

Section 1re. Il est décrété &c., Qu'à dater de la promulgation du présent acte, lorsque l'un des époux mourra ab intestat et sans laisser de descendants légitimes, l'époux ou l'épouse survivant deviendra seul héritier de toute cette partie de la communauté qui, en vertu des lois existantes, reviendrait aux autres héritiers de l'époux prédécédé.

M. Ducros a présenté un amendement au substitut.

L'appel nominal a été alors demandé sur l'amendement et le résultat a été comme suit;

Messrs. Armant, Dupré, Hoa, Labauve, Porche, Tête, Bossier, Garcia, Johnson, Penn, Scott et Winn ont voté pour la négative. 12 voix.

M. Ducros a voté pour l'affirmatif. 1 voix.

L'amendement a été rejeté.

L'appel nominal a été alors demandé sur le substitut de M. Hoa, et le résultat a été comme suit:

Mrs Hoa et Winn ont voté pour l'affirmatif, 2 voix.

Messrs. Armant, Bossier, Dupré, Ducros, Garcia, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Scott et Tête ont voté pour la négative, 11 voix.

Le substitut a été rejeté.

L'appel nominal a été demandé sur le rejet du bill dans son entier, et le résultat a été comme suit:

Messrs. Armant, Dupré, Garcia, Johnson, Penn, Scott, Bossier, Ducros, Hoa, Labauve, Porche, Tête et Winn ont voté pour l'affirmatif.

Le dit bill a en conséquence été rejeté à l'unanimité.

Résolution enrôlée:

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlée, la résolution ordonnant, un relevé des bayous Tèche et Vermillion.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, 20 février, 10 heures du matin.

CONSEIL DE LA 2me MUNICIPALITE

Séance de mercredi 22 février 1837.

Le conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présents furent, Mess Féraud, Percy, Marigny, Lesseps et Duvignaud. Absent Monsieur John Kilshaw.

Après lecture et approbation du Journal de la dernière séance, sur motion de M. Marigny, les portes sont closes et le conseil siège à huis clos.

A l'ouverture des portes, le conseil s'est, sur motion de M. Marigny, ajourné au lendemain, jeudi, 23 février 1837, à 4 heures de l'après midi.

Copie conforme,
J B S. St. AMAND, secrétaire.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

1033	balles Mississippi,		13 3/4
319	do	do	14 3/4
233	do	do	12 3/4
99	do	do	10 3/4
90	do	do	13
80	do	do	14
137	do	do	14 1/4
1099			

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Ohio, Birker, Boston, Stetson, Avery & co.
Navire Sheffield, Maxwell, Liverpool, L. Millaudon & co.
Brick Otis, Nobre, Havane, R. Gruning & co.
Brick Penelope, Cases, Barcelone, do.
Brick Howell, Sully Matagorda, T Toby & Bro.
Goel. Talma, Merrihew, Barrataria, Ailain & Duplessis.
Goel. Susan Lindway, Snow, Whitblacksoher, S & J P Whitney.
Goel. Henry, Grymes, Matagorda, T Toby & Bro.
Goel. Geo. Henry, Barnes, Matagorda, cap.
Goel. Charlotte, Mack, Pensacole, capit.
Goel. Julius Caesar, Seazora, J Reed & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pacific, Martin, des passes—Il a amené dans le port les barques James Lemon, Greenhow et le brick Tenedus.

Bateau de remorque Grampus, Anable, des passes, il amené dans le port les navires Alexandre, Ambassador, et le brick Angel.

Navire Alexandre, Toussain Le Remois, en 53 jrs, du Havre, avec du vin, &c.

Navire Ambassador, Upton, de Liverpool, parti le 8 Janvier, avec un chargement de marchandises sèches &c.

Barque Greenhaw, Morrison, de Liverpool, avec un chargement.

Barque James Lemon, White, de Liverpool, parti le 27 Décembre.

Barque Damariscotta, Stetson, de New York

Brick Julia Helene, Thorndike, de New York.

Brick Angel, Leidsdorff, de la Havane, parti le 15 Février, avec un chargement de sucre, café, cigares et confitures.

Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, du Bayou Sara, avec un chargement de coton, &c.

Bateau à vapeur Baton Rouge, Irwin, du Bayou Sara, avec du coton et la melasse.

Bateau à vapeur Camanche, Brown, de Vicksburg, avec sucre et coton.

Bateau à vapeur Vicksburg, Williams, de Vicksburg, avec du coton.

Bateau à vapeur Mariner, Spies, du Bayou Lafourche.

AVIS—Les chargeurs de coton par la Tagus, qui [illegible] 24 fev

RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la législature donne son assentiment aux vues si habilement expliquées dans cette partie du message du gouverneur relatif aux sociétés d'abolitionistes.

Section 2. Il est de plus résolu &c., Qu'elle donne son concours aux fins de toutes les résolutions transmises au gouverneur de la Louisiane, par les gouverneurs des Etats du Kentucky et de la Caroline du Sud.

Section 3. Il est de plus résolu &c. Qu'elle propose qu'une convention composée de délégués des Etats propriétaires d'esclaves soit tenue à tel tems et lieu qu'une majorité des dits Etats pourra déterminer.

Section 4. Il est de plus résolu &c., Que le but de ladite convention sera de s'enquérir et de déterminer les meilleurs moyens d'obtenir, paisiblement si elle le peut, ou par la force si elle y est contraint, ce respect pour ses institutions auquel elle a droit par les statuts positifs du Pacte Fédéral et par la loi toute puissante de conservation personnelle.

Section 5. Et il est de plus résolu &c. Que le Gouverneur de cet Etat est respectueusement invité à transmettre copies de ces résolutions à l'exécutif de chacun des Etats, propriétaires d'esclaves et d'y demander leur concours et de les mettre à exécution aussitôt que possible.

Signé ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé C. DERBIGNY, Président du Sénat.
Approuvé le 20 février 1837.
Signé E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Les dettes contractées par l'équipage des navires New England, venant de Boston; Warsaw, venant de New-York; Alexandre Toussin, venant du Havre, et Joséphine, venant de la Guadeloupe, ne seront payées ni par les capitaines ni par les consignataires des dits navires. 24 fev

Les passagers, consignataires de marchandises par le navire New-England, venant de Boston, sont prévenus qu'il décharge audessous de la presse à coton de la Levée, et voudront bien envoyer, pour y recevoir leurs marchandises, quelqu'un qui puisse fournir un reçu, attendu qu'aucune livraison ne sera faite autrement. 24 fev

Les consignataires de la goelette MARY, de Richmond, sont priés de prendre leurs marchandises vis-à-vis le marché à la viande. 24 fev—4

Le navire Ambassador, de Liverpool, est en déchargement près du chemin à coulisses. Les consignataires sont priés d'envoyer leurs permis à bord, et suivre la réception de leurs marchandises. 24 fev

Le brique DROMO, de Boston, est en déchargement vis à vis la Presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. 24 fev

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick anglais Berkhy, ne seront responsables des dettes que pourront contracter l'équipage.
24 fev H C CAMMACK & Co.

TERRE A VENDRE—La compagnie de Navigation d'Orléans offre en vente, à 25 cents le tombereau, la terre provenant de la fouille de la prolongation du canal Carondelet, dans l'espace réservé pour cet objet dans la rue du Canal. S'adresser au bureau de la compagnie, au bassin, pour obtenir un ordre pour la dite terre.
Par ordre de la direction,
24 fev GUSTAVE P. WEISSE, secrétaire.

AVIS aux Compagnies d'Assurances qui ont assuré la cargaison de la goëlette Navarre allant à Calcasieu, capitaine James. Dr R C Nebrel, propriétaire. La dite goëlette a fait naufrage près Calcasieu, et sa cargaison a été déchargée avariée. On peut avoir de plus amples renseignemens et de très importantes, en mettant un avis dans un journal de la ville, désignant le bureau dans lequel l'informant puisse s'adresser.
24 fev—3 Un Citoyen de Calcasieu.

CAFE, CIGARES, CHAMPAGNE etc.—En débarquement de l'ex navire Andrew Scott, du Havre, 100 caisses vin d'Hermitage, de qualité supérieure, par l'ex brick Cortis, 80 paniers vin de Champagne, par l'ex brick Carrol, de la Havane, 20 paniers café vert première qualité, et 55,000 cigares de la marque de Ugues.
EN MAGASIN.
60 sacs café vert première qualité,
50 pipes eau de vie de Cognac, des marques de Dussaut et Jonas,
50 quarts caisses vin de Ténériffe,
51 caisses vin de Rhenish Badesheimer 1825,
50 caisses vin de Bourgogne,
20 milliers cigares de la marque de l'aigle à vendre par CAZENOVE, GUIEU & Co
24 fev—3 Encoignure Toulouse et Chartres.

EN débarquement du navire Valhala, venant de Marseille.
30 caisses terrines assorties de 4 à 8 pouces,
2 do registres à l'usage des greffes.
A vendre par E. L. BERNARD, no. 117, rue Royale.
24 fev—4

EN débarquement du navire Girard, venant du Havre.
250 paniers vin blanc et rosé de Champagne, dont une partie en demi bouteilles, à vendre par E. L. BERNARD, no. 117, rue Royale.
24 fev—4

VIN—Vieux vins de Madère en pipes et 1/4 de futailles de la marque d'Alamo Maria et fils 1825, vieux Cherry 1/4 de futailles de la marque de Dalgor do et Co. Lobo, Dastis et Jolea 1823, vieux vin de Porto en 1/4 de futaille, de la marque de Burrows frères et Mozera. Imitations de vin de Madère et de Porto Claret en bouteilles de la marque de Bosredon, St Emilion, St. Estephe, grand vin de Graves, Château Margaux, Laffite et Latour Maria, Sauterne. Vin de Champagne de différentes marques, à vendre à très bas prix par le soussigné qui reçoit en consignation. J. DE BROT.
24 fev Vieille Levée no 40.

CARTES A JOUER—Reçues par le navire Missouri, 30 grosses de Cartes françaises à deux têtes, 10 do Vrapper Karten, 5 do Estagnole, 10 de Highlander, 5 do Merry Andrew, 5 do Decuver, 5 de l'Amérique, 30 de Américaines, d'un prix peu élevé, à vendre par URIAH & POLLARD,
24 fev Rue de Chartres no 53.

RECU par le navire Arkansas, 10 caisses contenant une grande variété de très beaux vaisseaux à bon marché, plus une caisse de lunettes, en argent, acier, et plaquées, à vendre par URIAH & POLLARD, Rue de Chartres no 52.
24 fev

LE soussigné offre à vendre en débarquement de l'Angelo Mateo.
10 balles amandes en coques,
4 caisses bretelles élastiques,
1 do jarretières do
DUSSAUT, fils aîné 77, St. Louis.
24 fev

PORC—40 barils morceaux de la queue à vendre par G. DORSEY
24 fev no. 44, rue de la Nouvelle Levée.

CAFE—quelques sacs de café de la Havane, à vendre par G. DORSEY.
24 fev no. 44, rue de la Nouvelle Levée.

BEURRE DE GOSHEN—100 barils de beurre de Goshen, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.
24 fev

SON—50 barils de son blanc, en débarquement de la goelette Samir, à vendre par R. GRONING & Co.
24 fev

PIANO—Le plus grand et le plus beau piano qui ait été importé, en bois de Palissandre, et pleinement garanti, à vendre par C. W. A. VOIGT & Co. no. 73, rue Royale.
24 fev

BEURRE DE GOSHEN—216 barils de beurre de Goshen, venant d'arriver et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
24 fev

WHISKEY—200 barils de whiskey ordinaire, et 75 vieux Monongahela, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
24 fev

GRAISSE DE CINCINNATI—1350 barillets graisse en débarquement du bateau à vapeur Splendid, et à vendre par LAYET & AMELUNG, No 17 rue du Commerce.
24 fev

JAMBON DE CINCINNATI—315 boucauds en débarquement du bateau à vapeur Arkansas, et à vendre par LAYET & AMELUNG, No 17 rue du Commerce.
24 fev

BEURRE DE L'OUEST—12 barils, d'article supérieur, à vendre par LAYET & AMELUNG, No 17 rue du Commerce.
24 fev

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Valhala, venant de Marseilles.
200 barriques vin de Bandol,
30 barils vinaigre,
15 caisses fruits au sirop,
8 jarres de cristallisée,
24 fev E. TASTET & A. DELAMARE.

FARINE—600 barils de farine Superfine, à vendre par G. DORSEY
24 fev Rue de la Nouvelle Levée no 44

BUREAU A ECRIRE—3 superbes bureaux en bois de rose, propre à mettre dans un salon, ou bibliothèque, à vendre par C. H. A. VOIGT & Co, Rue Royale no 11.
24 fev

155 Boucauds de sucre première qualité à vendre sur une habitation à 9 milles en bas de la ville. J. MATERRE, St Louis 10.
24 fev

RIZ—100 barils de beau riz dernièrement reçu par la goélette Copper, à vendre par Wm G HEWES & Co, Rue Poydras no 24.
24 fev

22 Caisses de tabac à chiquer, en morceaux d'une livre (honedew) venant d'arriver, et à vendre par AUGUSTIN LARA, Rue de la Levée audessous du chemin à coulisse de Pontchartrain. 24 fev

MORUE—200 caisses morue, en très bon état, venant d'arriver, à vendre par AUGUSTIN LARA, Rue de la Levée audessous du chemin à coulisse de Pontchartrain. 24 fev

MELASSES—700 barils vides, à vendre par E. & J. ANDREWS, Rue de Gravier no 24.
24 fev

FARINE—600 barils farine superfine, à vendre par E. & J. ANDREWS, No 24 rue de Gravier.
24 fev

CHAPEAU DE PALMIER—30 caisses de chapeaux, feuilles de Palmier, de différentes qualités à vendre par FROST & Co, Rue de la Douane no 8.
24 fev

CHARBON DE LIVERPOOL—75 barils à bord du Royal William, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, Rue Gravier no 65.
24 fev

FROMAGE DE GOSHEN—20 barils en débarquement du navire Arkansas, à vendre par AUGUSTIN LARA,
24 fev Rue de la Levée audessous du chemin à coulisse de Pontchartrain.

BEURRE DE GOSHEN, 40 barils en débarquement du navire Arkansas, et à vendre par AUGUSTIN LARA, Rue de la Levée audessous du chemin à coulisse de Pontchartrain. 24 fev

Librairie Française & Espagnole, *Dirigée par A. L. Boimare.* Rue Toulouse, No. 47.

RECU par les derniers arrivages, Oeuvres de Molière, 1 vol.
——Racine, 1 —
——Corneille, 3 —
——Boileau, 1 —
——Montesquieu, 1 —
——Lafontaine, 1 —
——Fénélon, 3 —
——Massillon, 2 —
——Delille, 1 —
——Bernardin de St Pierre, 2 vol
Morceaux français, contenant Pascal, Laroche Foucault, LaBruyère et Vauvenargues 1 vol.
Toutes ces éditions sont exécutées avec soin et reliées.
24 fev—4

BISCUITS au beurre et biscuits de bord à vendre par R F NICHOLS, encoignure Camp et Natchez.
10 fev

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer que Mr. Joaquin Viosca, sera soutenu par un grand nombre d'actionnaires comme Directeur de la Banque des Améliorations.
24 fev—6

(Communiqué.)
Mr. l'Editeur de l'ABEILLE,
Veuillez annoncer Mr. F. H. Petitpain, comme candidat à l'élection des Directeurs de la Banque des Améliorations qui doit avoir lieu le 25 du courant, et qu'il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
24 fev—6

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection des directeurs de cette institution, par un grand nombre d'actionnaires.
Pre. Soulé, R. Barthet
A. Pitot, M. Fouché Congot
J. B. Dolhonde, E. Brugier
F. Baudoin.

Beaucoup d'actionnaires de la Banque des Améliorations soutiendront Ferd. Lanusse, pour être Directeur à la prochaine élection. 23 fev—3

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que le ticket suivant sera fermement soutenu par un grand nombre d'actionnaires à la prochaine élection des directeurs de la Banque des Améliorations, qui aura lieu samedi le 25 du courant.
MM. P. Soulé, MM. Jos. Barthet,
V. Poultz, J B Dolhonde
F. Bureau, E. Brugier,
22 fev—3 F. Cougot.

(Communiqué.)
Le ticket suivant sera fermement soutenu par un grand nombre d'actionnaires, à la prochaine élection des directeurs de la Banque des Améliorations, qui aura lieu le 25 du courant.
Pierre Soulé.
J. Marcel Ducros.
David Olivier Hincks
Armand Pitot.
Charles Forstall.
Joseph Barthet.
Juge J. Bermudez. 20 fev—3

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues à l'élection des directeurs de la Banque des Améliorations qui doit avoir lieu le 25 du courant par Un Grand Nombre d'Actionnaires.
P SOULE,
A PITOT,
F BUISSON,
F CANONGE,
M DUCROS
Juge J BERMUDEZ
CHS FORSTALL.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que M. JEAN R. BERTRAND, sera soutenu comme candidat à la place d'alderman du sud. district de la 3me. Municipalité, devenue vacante par la résignation de M. Lara, par un grand nombre de VOTANS.

M. F. Saston sera généralement soutenu comme candidat à la place d'alderman du second district de la troisième municipalité en remplacement de M. A. Lara, démissionnaire, par un grand nombre de votants.

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

Pour les autres avis, voir la quatrième page.

SUCCESSION de Warbeck.—Vente par le registre des testamens.—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 janvier 1837, il sera, le mardi vingt huit mars 1837, à midi, offert en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la bâtisse de William Caton et pour compte de la succession de Isaac Warbeck.
Deux lots de terre, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet A.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.
8 fev W. F. C. DUPLESSIS, Registre des Testamens
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant William Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 25 Fevrier 1837.
ROBERT LE DIABLE,
Opéra en 5 actes et à grand spectacle, paroles de Mrs Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.
On commencera à 6 heures ordinaire précises.

AVIS—Le comité d'invitation au BAL DU BATAILLON D'ARTILLERIE, a décidé que la liste d'invitation était fermée définitivement.
Les membres qui n'auront pas reçu leurs cartes, sont invités à les venir prendre chez le lieutenant Barbarin. [illegible]

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 & 15.
La compagnie prendra les armes et se réunira Dimanche 26 du courant, à huit heures et demie précises du matin, en habit et bonnet de rendez-vous, pour une revue d'inspection. Les membres qui n'auront pas leurs armes en bon ordre ne seront point admis dans les rangs. Par ordre du capitaine.
24 fev F. NICOMEDE, Sergent major.

CAVALERIE—1814 15—La compagnie se montrera à cheval dimanche prochain, le 26 février courant, à huit heures précises du matin, en uniforme d'hiver, armement et équipement complet. Rendez-vous sur la Place d'Armes. Par ordre du capitaine.
J. CUVILLIER, maréchal des logis chef.
21 fev

Banque de Carrollton.
TRAITES Françaises et Anglaises, à vendre à la Banque. J. NICHOLSON, caissier.

A LOUER pour le 1er. mars prochain—Une belle Maison neuve en briques, à étages, située rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à H. PEDESCLAUX, Place St. Antoine.
24 fev—3

MARCHANDISES SECHES—Soieries et satins—Velours coton;
Mousseline à robes;
Mouchoirs de linon, dernière mode;
Toile de diverses qualités, (Anglais);
Casimir noir; Bombazine et Bombazet;
Toile grise de Hollande;
Toile d'Irlande;
Coutil;
Mouchoirs de batiste, à frange et à [illegible] en débarquement du navire Mississippi, et à vendre à des prix modérés, par ANDREWS & BROTHERS,
24 fev 19, rue de Chartres.

CHAPEAUX—En débarquement et en magasin, à vendre par les soussignés: 200 caisses Chapeaux, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la campagne, parmi lesquels il s'en trouve de castor noirs et gris, idem de loutre, [illegible] Aussi, chapeaux de laine noirs et gris. Le tout sera offert à des prix accommodans. J. EVANS & CO.
24 fev 19, rue de Chartres.

HUILE DE PALMACHRISTI—Nos. 1 et 2, en barils et demi barils, à vendre par G. DORSEY.
24 fev 44, Nouvelle Levée.

ON a besoin de 20 à 30 excellents bûcherons pour aller aux Attakapas. Les gages seront libéraux. S'adresser à FORBUSH & STEBBINS, 55, rue de la Commune.
24 fev

200 Paniers Champagne 1re. qualité;
150 caisses Cerises de Guelard;
50 do de [illegible] en bouteilles blanches;
30 do do de Bordeaux;
50 paniers Huile fine;
50 demi pipes Cognac;
25 quarts Eau de vie fine Champagne;
20 caisses Eau de fleur d'oranger;
Assortiment de Vin en caisses et en barriques.
Liqueurs et Anisette, nouvellement reçus et à vendre par PIUSSAN & LONGIS,
24 fev—4 65, rue St Louis.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Angelo Matheo de Bordeaux:
100 barriques vin rouge St Julien, St Estèphe et Montferrand.
50 demi barriques vin blanc, qualité supérieure
200 caisses vin rouge et blanc, Graus Laroze, Margaux, St Julien, Sauterne, Barsac, Graves;
6 caisses cire à cacheter;
2 boucauts fil à voile;
50 paniers huile superfine,
2 jarres prunes de chaux, 1000 liv.
40 mil. bouchons longs;
30 do do courts;
10 do do à dame-jeannes;
2 barriques noix fraîches;
8 barils graines d'oiseau;
12 do Lentilles,
50 caisses liqueurs de Chaunet;
100 caisses fruits à l'eau de vie;
200 paniers anisette superfine.
21 fev—10 GUERIN & POUVERIN, Encoignure Royale & Dumaine.

EN débarquement du brick Hercules, venant du Havre et à vendre par les soussignés.
100 paniers champagne en bouteilles et demi bouteilles de la marque duc de Montebello de Mareuil; 1 caisse mousselines suisses assorties.
D'importation antérieure, et aussi à vendre:
Eau de vie de cognac en pipes et demi pipes, d'olive champagne en barils de 16 gallons; vin rouge en barriques et demi barriques, do en caisses, vins blancs en demi barriques, do en caisses, champagne diverses qualités en bouteilles et demi bouteilles, Bourgogne et Saumur mousseux; Bourgogne rouge, fruits à l'eau de vie; liqueurs assorties; truffes conservées de Colin & Millet, de Nantes, sardines et beurre en boîtes et demi boîtes, anisette fine et superfine.
10f LATASTE & BRULATOUR.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné depuis le premier février 1837, la griffonne Marguerite, âgée de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, parlant le français et l'anglais. Elle a deux dents de manque à la mâchoire supérieure; la récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à l'une des geoles de la Nouvelle Orléans.
Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis, selon la rigueur des lois.
J. S. MONICCOT,
22 fev—6 Près de la Raffinerie.

$10 DE RECOMPENSE.
VOLE ou égaré du vieux marché aux viandes, depuis vendredi, 17 du courant, un cheval sorel, taille d'environ 15 mains, la tête noire, longue queue. On ne se rappelle d'aucune autre marque. La récompense ci dessus sera payée à celui qui conduira ce cheval au No 56 au vieux marché aux viandes, ou au soussigné, dans la ville de Lafayette.
23 fev—3 SAML. WILSON.

IL a été conduit chez le soussigné, syndic de la première section de la paroisse St. Bernard, un Cheval alezan, front blanc, marqué sur la cuisse droite A D; deux autres jumens [illegible] nez rouge. L'une à longue queue et l'autre courte queue, sans marque apparente.
Aussi, un petit Cheval rouge, ayant une étoile au front, sans marque apparente.
Un Cheval américain, alezan, une étoile au front, à grande queue.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 25 du courant, ils seront vendus à l'encan ce jour là, par moi, sur mon habitation, à cinq milles en bas de la ville.
21 fev—3 L. M. BIENVENU, syndic.

ASTRAYED some HORSE, white forehead, stamped on his right thigh with AD. two American mares, the one with a long tail, and the other with a short, without any marks to be seen, another American mare, brown with a star in her forehead, without any marks to be seen, a small American horse, with a star in his forehead, and long tail, also a small red horse, with a star in his forehead, without any mark.
If said animals are not claimed from this time to the 25th inst. they will be sold on that day, by the subscriber at his plantation, five miles below the city.
21 fev—3 L. M. BIENVENU, Syndic.

FARINE—1000 barils farine de la marque de Gil[illegible] en bon ordre et à vendre par 20 f G. DORSEY.

SPECTACLE DE MAELZEL.
L'AUTOMATE joueur d'Echecs, Melodiens, &c. &c. à l'encoignure des rues de Camp et Poydras. Cedant au désir d'un grand nombre de personnes, le spectacle ci-dessus continuera jusqu'au samedi, 25 du courant, qui sera positivement la dernière représentation.
On commencera tous les soirs à 7 heures et demi 18 fev—6

BAL
DU BATAILLON D'ARTILLERIE

LES membres du Bataillon qui ont souscrit au bal qui doit avoir lieu le 25 courant, à la salle de St. Philippe, sont requis de venir prendre leurs billets chez le capitaine O Bruslé et chez le lieut. Louis A. Barbarin. Ceux des membres qui n'ont pas encore souscrit, trouveront des listes ouvertes.
Par ordre du comité
17 fev A. SCHREIBER, Adj. major.

VENTE A L'ENCAN PAR LOTS DE TERRE D'UN ACRE DE FACE de l'habitation Lacoste, à 2 lieues plus bas que la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, plus bas que le Champ de Bataille et contigue à Versailles.
Cette belle propriété réunit des avantages rarement combinés ensemble; elle est à une distance convenable de la ville, le sol en est fertile, et très convenable à la culture des plantes potagères. La batture augmente journellement considérablement, déjà de 8 à 10 acres de large, est assez égale pour la location de briqueteries moulin à scie, chantiers, &c., sans compter la batture. Cette propriété a une profondeur de 40 arpens, sur les 30 acres les plus rapprochés de la Nouvelle Orléans et les six autres acres plus bas, s'étendent sur l'arrière jusqu'à 120 arpens. Sur cette profondeur il y a un canal qui va en bayou Bienvenu et qui a été la route d'un grand revenu. Il y a aussi une bonne maison d'habitation, un moulin, des cases à nègres et autres constructions qui seront vendues avec les lots sur lesquelles elles se trouvent. Le chemin projeté de la Terre aux Boeufs au bord de mer passera sur cette habitation, ce qui doit encore augmenter considérablement la valeur déjà si grande de cette propriété.
Ceux qui désirent acquérir un bon emplacement pour une agréable résidence de campagne, ou pour exercer une industrie lucrative, trouveront à cette vente une chance favorable, à des conditions qui seront très avantageuses.
La vente aura lieu à la Nlle. Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, avant la fin de ce mois. Lorsque le jour sera désigné, les conditions seront publiées et des plans de la propriété seront exposés à la Bourse et à l'Arcade, plusieurs jours avant la vente.
23 fev—3

On prie la personne qui se sera trompée de manteau au bal des Gardes d'Orléans, samedi dernier, de vouloir bien l'envoyer chez M. Louis A. Barbarin, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, et d'y prendre le sien. 23 fev—3

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par la Lafayette:
Indiennes,
Do. à rouleaux;
Etoffes, soie et coton pour gilets;
Casimirs,
Draps français;
Mouchoirs de soie façonnés,
Do. Balazor;
Satinets blancs;
Plus 300 paniers Champagne de diverses marques.
23 fev—3 FRED. CHEVREMONT.

JOS. BARTHET, rue Toulouse, No. 30, offre à vendre:
30 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne, 'Magnery,' 1821;
20 quarts de pipe do do do;
12 pipes et demi pipes Eau de vie de Cognac, 'J. J. Dupuy' et 'J J Rousse';
50 barils Vinaigre blanc clarifié;
40 caisses Extrait d'Absynthe Suisse,
AUSSI
1000 boucauts de Sucre, et 40,000 gallons de Melasse, sur plusieurs habitations. 23 fev—3

ANDRE BARCHESSEAU, rue St Louis, No. 28, arrivant de France, offre à vendre aux prix les plus modérés, les marchandises qui suivent:
Chapeaux de soie gris et castor, à bord ordinaire et larges bord, beaux. Fusils nouveau procédé, se chargeant par la culasse, avec boîtes et ustensiles; pistolets de combat—également en boîtes; Angleterre coton en pied en petites boîtes; Liqueurs fines assorties et en cruchons de porcelaine, nouveaux modèles; Fruits à l'eau de vie; Cerises en barils; Jus de Groseilles, framboises; Vin de Tokay; excellent Vin de Champagne; Moutarde de Maille; Fruits au vinaigre; Optés de pommes; Groseilles, &c; Parfumeries; Bonbons de Lyon; et aux Truffes; Eau de vie fine de Champagne, du Cognac; il y en a aussi de 25 ans en barils; Graines potagères et de fleur; oignons aussi fleur; superbes noix à planter.
Un bel assortiment d'habillements, confectionnés par fait, dans le beau, dernier goût de Paris; Gants d'agneau et de femmes. 23 fev—5

AVIS—A partir du 15 Février courant, le sieur Victor Fouché est adjoint à la société Duthil et Correjolles, la raison de commerce, est DUTHIL, CORREJOLLES & Co.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane—Nlle-Orléans, 22 Fev. 1837.
LA Direction de cette Banque procédera à la nomination d'un teneur de livres, le mercredi 1er mars prochain. Les demandes seront reçues jusqu'au 28 courant.
23 fev—6 A. BAUDOUIN, caissier

Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya.
Nouvelle-Orléans, le 23 Février 1837.
CETTE Banque a été transportée de la rue du Camp No. 30, à la nouvelle maison de Banque, rue des Magasins, vis à vis de l'Arcade.
R. G. DIXON, caissier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la 3me municipalité, avis est donné que lundi, 6 mars prochain, dans le second district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour ledit district, en remplacement de M. Augustin Lara démissionnaire. Le scrutin sera tenu depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, en la maison de M. Potier, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées. Sont nommés juges du scrutin, M. J. Poupart et Octave Leblanc, et greffier J B S. St. Amand. Le 21 février 1837
D. PRIEUR, maire.

EPAVE—Il a été conduit chez le syndic du 5e. district de la Première Municipalité, une VACHE brune marquée L avec un jeune veau. Si dix jours après la publication du présent avis elle n'est pas réclamée, elle sera vendue par les beaux, le vendredi, 3 mars, à midi, conformément aux ordonnances.
18 fev—10 LOUIS ALLARD, syndic.

20 Caisses de sardines dans l'huile, en débarquement et à vendre par VILLATE & TOLEDANO.
23 fev Vieille Levée no 56.

112 Balles d'Amandes à coques tendres, en débarquement, à vendre par VILLATE & TOLEDANO, Vieille Levée no 56.
23 fev

WHISKEY—156 barils de Whiskey, en bon ordre, en débarquement du bateau à vapeur Choubume, à vendre par L. D. C. WOOD, Rue Poydras No 22.
23 fev

FARINE—85 barils de farine en bon ordre en débarquement du bateau à vapeur Choubume, à vendre par L. D. C. WOOD, Rue de Poydras no 22.
23 fev

RIZ—60 tierçons de riz première qualité, en débarquement de la goëlette Joshua Sears, à vendre par L. D. C. WOOD, Rue de Poydras no 22.
23 fev

CHANGEMENT DE DOMICILE—Henry, Lanuge & Co, ont transporté leur bureau rue Saint Louis, vis à vis de Mrs. Carrière, Dupin & Co. 23 fev

150 Boucauds de sucre qualité supérieure, à vendre par LEBLANC & DAYDEL, Rue Toulouse No 20.

TRAITES sur New York et Philadelphia, à vendre par T. BARRETT & Co, encoig. Canal et Carondelet.
23 fev

JAMBON—200 boucauts de Jambons côtés et épaules de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Princeton, à vendre par JOS. LANDIS & Co.
23 fev

FARINE ET WHISKEY—600 barils de farine superfine, et 100 barils de Whiskey rectifié débarquant du bateau à vapeur Splendid, à vendre par ORAIN & MIGNON, Nouvelle Levée no 7.
23 fev—3

SACS VIDES—12,000 sacs de blé vides en débarquement de la goëlette Pachibantes, à vendre à des prix modérés par BAILLEY & ABBOTT, Rue Bienville no 14.
23 fev

HARDES—Une nouvelle caisse d'habillemens bien assortis, dernièrement reçu, à vendre par FRANKLIN & AMES, Rue du Camp no 55.
23 fev

FARINE—300 barils venant de Monticello, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, à Rue de Poydras no 14.
23 fev

$5 Piastres de Récompense.
PARTI marron de chez le soussigné, le Dimanche, 19 Février courant, le mulâtre TOM, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, les doigts de sa main droite portent l'empreinte d'une cicatrice, bien constitué, parlant anglais. Il était vêtu lors de son départ d'une veste d'alpine noire, à colet de velours, d'un habit de drap noir, pantalons gris, chemise de coton, et un gilet de dessous de velours. Tom est d'une couleur claire. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation.
23 fev—3 STERNS & Co, 23, Nlle Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—William Robinson contre ses créanciers—Sur lecture et considération de la pétition dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable aura lieu en pleine cour, le 15 mars prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour,
20 fev ARMAND GUYOL, Dép. Gref

GRAINES de coton du Texas—1,000 sacs de graines de coton du Texas en magasin à vendre par J REED & Co. 35 rue Royale.
24 fev

LES personnes qui ont intention d'acheter des boucauts et barils vides pour melasse peuvent s'en procurer en s'adressant au no 8, rue St. Louis, vis à vis de Garrière & Bordeaux. 8 fev—6

LES soussignés ont formé une société de commerce sous la raison de Mitaud & Delamarre, pour l'importation des marchandises américaines, françaises et étrangères, qu'ils vendront aux prix les plus modérés et dont ils seront constamment pourvus et bien assortis.
A compter du 10 février courant, leur magasin sera transféré rue Royale, No 200, encoignure Royale et Orléans.
Le sieur Mitaud devant partir bientôt pour l'Europe par la voie du nord, se chargera de remplir toutes les commissions dont ses connaissances voudront bien charger la maison, laquelle sera très exacte à remplir les vues des personnes qui leur accorderont leur confiance et très modérée dans les charges.
8 fev MITAUD & DELAMARRE.

$25 PIASTRES DE RECOMPENSES.
PARTI marron le 15 janvier courant du bateau à vapeur Les deux amis (Two friends) qui est dans le chantier de M. Byrn l'esclave Joseph Creighton, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces légèrement marqué de la petite vérole, appartenant au bureau des travaux publics; il avait lorsqu'il est parti, un bonnet de drap noir une veste bleue, et un mauvais pantalon, il parle Anglais et Français, il avait vécu en ville auparavant d'être attaché au bureau des travaux publics.
La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le livrera à la géole ou me le ramènera au bureau ou à M. Rousseau secrétaire du bureau des travaux publics, rue Toulouse No. 27. WM. MAYO.
Surintendant général des travaux publics [illegible] vapeur les Deux amis.
23 fev

SABLE—300 barils sable blanc 300 de jaune, à vendre en gros à des conditions avantageuses par 14 fev W T & R MURPHY, 126, Vieux Bassin

---

Ventes à l'Encan.

PAR P. E. TRICOU.
Pour clôre une société.
IL sera vendu le jeudi, 9 Mars prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, les 22 Esclaves suivants, tous créoles ou acclimatés.
1o. Michel, nègre créole, âgé de 20 ans, bon charpentier et tonnelier, s'étant absenté une fois.
2o. Henry, nègre américain, âgé de 20 ans, assez bon forgeron, nègre de champ et excellent sujet.
3o. Jacko, nègre créole, âgé de 60 ans, bon laboureur et charretier à bœufs, sujet parfait.
4o. Marie, négresse, femme de Jacko, âgée de 40 ans, blanchisseuse et cuisinière des nègres.
5o. Philippe, fils de Jacko et de Marie, âgé de 12 ans, très intelligent.
6o. Célestine, créole, fille de Jacko et de Marie, âgée de 24 ans, avec son enfant Marie, âgée de 20 mois, bonne négresse de champ et excellent sujet.
7o. Antony, nègre américain, âgé de 35 ans, bon nègre de champ et marchand de légumes, bon sujet.
8o. Isaac, nègre américain, frère d'Antony, âgé de 27 ans, bon nègre de champ, et excellent sujet.
9o. Silas, nègre américain, âgé de 25 ans, bon nègre de champ, charretier et laboureur, et bon sujet.
10. William, nègre américain, âgé de 25 ans, bon nègre de champ, charretier et laboureur, s'étant absenté il y a un an.
11. Charlotte, négresse américaine, âgée de 30 ans, négresse de champ et très entendue à ramasser les légumes, sujet parfait.
12. Nancy, négresse américaine, âgée de 26 ans, bonne négresse de champ, bon sujet.
13. Manuel, nègre créole, âgé de 40 ans, bon charretier et laboureur, bon sujet, ayant une hernie et un dérangement quelquefois.
14. John, nègre américain, âgé de 20 ans, charretier, laboureur et bon sujet, idem.
15. Désiré, négresse créole, âgée de 20 ans, un peu domestique et gardienne d'enfants.
16. Nancy, américaine, âgée de 20 ans, bonne négresse de champ.
17. Peter, mulâtre américain, âgé de 30 ans, commandeur, bon charretier, laboureur et excellent sujet, malade.
18. Thémore, négresse âgée de 25 ans, négresse de champ.
19. Henriette, âgée de 20 ans, négresse de champ, un peu domestique.
20. Célestin, âgé de 14 ans, domestique et charretier.
21. Rosette, âgée de 29 ans, bonne gardienne d'enfans et domestique.
22. Jessy, âgée de 14 ans, excellente gardienne d'enfans, domestique et un peu couturière.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 fev—14

PAR JOHN M BACH.
IL sera vendu vendredi 24 février, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et de Chartres.
250 Actions de la Banque des Citoyens.
Conditions—comptant. 17 fev

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le jeudi, 2 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
Un Terrain faisant face au passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, mesurant 16 pieds de face, sur 24 pieds 8 pouces de profondeur et désigné par le No. 70, d'après un plan dressé le 22 Février 1837, par De Pouilly.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 fev

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu samedi, 25 du courant, à dix heures à son magasin d'encan, pour clôre un compte,
50 barils Vin doux de Malaga, en débarquement.
23 fev

PAR L. DOMINGON.
VENDREDI 24 du courant, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis,
65 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions comptant. 23 fev—2

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu vendredi, 24 du courant, à dix heures précises du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 30, pour compte et risque de qui il appartiendra, les marchandises suivantes avariées à bord du navire Mobile, capitaine Johnson, pendant la traversée de Liverpool à la Nouvelle Orléans.
2 balles Brin blanc;
3 caisses do do.
5 Balles Toile à drape;
Immédiatement après cette vente, aussi pour compte de qui il appartiendra:
3 caisses Jaconas imprimé;
1 balle de batiste [illegible]
2 caisses Mouchoirs Madras;
1 balle Brin blanc. 23 fev

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 24 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Jefferson d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra:
Une quantité de voiles, appartenant aux goelettes Hannah & Gerard. 22 fev

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur PRINCETON, capt Parry, prend du fret pour ce port et ceux intermédiaires, et partira Dimanche, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOS. LANDIS & Co,
24 fev 14, rue Poydras.

POUR Alexandria & Natchitoches—Le superbe bateau-vapeur JOHN LINTON, capitaine Y. N. Read, partira Dimanche 26 du courant, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. S'adresser pour fret ou passage à bord, ou vis à vis l'Hotel North American, ou à KIMBALL & POMROY, no 6, Levée, devant.
24 fev

Pour St. Martinsville, (Attakapas)—Le bateau à vapeur MONMOUTH, capitaine J W Dough, va reprendre sa course régulière pour les Attakapas; il en partira vendredi le 24 du courant, à 10 heures du matin. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS,
21 fev 30, Vieille Levée.

BATEAUX A VAPEUR—Portant la malle. Le soussigné agent du bureau des postes a recommencé le transport de la malle des Etats Unis, à bord des bateaux à vapeur régulièrement 3 fois par semaines à Louisville, Ky. et les intermédiaires sur la rivière, aussi 3 fois par semaine par bateau à vapeur à St. Louis.
Les capitaines de bateaux qui désirent porter la malle, sont priés de s'adresser au soussigné à la poste.
GEO C. KRING, Agent pour la malle de Louisville, St. Louis et la N O
16 fev—3

On a besoin d'un navire de petit tonnage, pour aller à la baie de Vermillion, prendre un chargement de sucre.
FORBUSH & STEBBINS,
24 fev 55, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire BASHAW, capitaine Tucker, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à C. H. GALE.
24 fev 44, Nouvelle Levée.

POUR BOSTON—Le beau navire A L TRANSIT, capitaine Wisner, [illegible] 200 balles de coton. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
24 fev

A FRETER—La superbe goëlette MARY, capitaine M Gaughran, de 700 tonneaux, est prête à recevoir chargement. S'adresser à L H GALE,
21 fev 93, rue de la Commune.

POUR RICHMOND—La goëlette MARY, capitaine Williams. Pour fret ou passage, s'adresser à ROBINSON & Co,
24 fev 45, rue du Camp

A FRETER—La goëlette TRENT, de 150 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, près la ferry, ou à EASTMAN & FRERES,
24 fev 30, rue de la Levée.

POUR LA MOBILE—La goëlette L'ELLEN, peut prendre 200 barils et partira ce soir du wharf Picaillon.
24 fev GRIVOT & PAIGE.

POUR BALTIMORE—La goëlette fine voilière LIBERTE, capitaine Gazet, partira samedi, et peut prendre 100 barils. S'adresser pour le frêt, au capitaine à bord, ou à EASTMAN & FRERES,
24 fev 30, rue de la Levée.

A VENDRE—La goelette fine voilière SARAH, construite depuis 18 mois, de 76 tonneaux, tirant lorsqu'elle est chargée 1 1/2 pieds. S'adresser pour les conditions, à BAILEY & ABBOTT,
24 fev 14, rue Bienville.

POUR BOSTON—Le beau brick SUN, doublé et chevillé, capitaine Hood, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à bord ou à FORBUSH & STEBBINS,
24 fev no. 55, rue de la Commune.

A FRETER—La goëlette fine voilière MEXICANO, cap. Martin, de 200 barils elle est de Baltimore, doublée en cuivre et prête pour un commerce de Golfe, s'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS,
23 fev Vieille Levée no 30.

POUR LA HAVANE—Le beau brick SEAFLOWER, cap Tyler, partira sous peu pour le port ci dessus, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R GRONING & Co.
24 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GIBRALTAR, capit. Dunbar, partira sous peu. Pour frêt de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à L H GALE,
23 fev 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire L'HYPERION, capitaine Wood, peut prendre un charger de 900 à 1000 balles de coton, s'adresser pour le fret au capitaine à bord ou à THOMAS BARRETT & Co.
24 fev

POUR LE HAVRE—Le brick ALBORODINA cap Hayanard, doublé et chevillé en cuivre, d'une marche supérieure, ayant tout son chargement engagé partira sous peu, pour passage seulement s'adresser à OSMIN BIGOURDAN,
22 fev No 23 rue Toulouse.

POUR LA HAVANE—Le navire fin marcheur AICHEVALIER, cap Kennedy, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emmenagemens, s'adresser à LEVI H. GALE
24 fev No 86 rue de la Commune

POUR LA HAVANE—La belle polacre MULATA, capitaine Bertran, prendra du frêt et des passagers pour le port ci-dessus, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 fev

POUR LA BAIE DE GALVESTON—La goelette paquebot régulier, KOSIUSKO, capitaine Brown. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à JAMES REED & Co,
24 fev 35, rue Royale.

LES soussignés reçoivent par les navires La Fortune, Girard & Curtis, du Havre, un assortiment complet de marchandises pour le printemps et l'été, qui seront prêtes à être soumises à l'examen de ceux qui voudront les visiter, la semaine prochaine, elles seront vendues à des prix modérés.
E. LEFEBVRE & FRERES,
23 fev encoignure Chartres & Conti.

A LOUER—Un magasin dans la rue Bourbon, entre les rues St Louis et Conti. S'adresser à
24 fev E. BRUGIERE.

A LOUER—Une maison en briques, rue Casacalvo, entre les rues Marigny et Champs Elisée. S'adresser à E. BRUGIERE.

Ventes à l'Encan.

PAR H. L'EPINGON.
LUNDI prochain, 27 Février, à midi précis, à la Bourse, sera vendu.
Une Maison située en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts, de 4 appartemens, une galerie et 2 cabinets, bâtie entre poteaux, et couverte en ardoises, sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 9 et 20 mois.
L'acte de vente chez C. Pollock, not. 24 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu lundi, 27 du courant, 19 lots situés dans la ville de Hancock, près du chemin à coulisses projeté. Les conditions, un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. Le plan sera exhibé à la Bourse de Mr. Hewlett, rue de Chartres, avant le jour de l'encan.
24 fev

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 3 de mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
Une griffonne nommée Amélie, âgée d'environ 25 ans, bonne domestique de maison, un peu couturière, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie.
Une mulâtresse nommée Judith, âgée d'environ 54 ans, bonne domestique de maison, pleinement garantie.
Conditions: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 24 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 25 du courant, il sera vendu sur la Levée, près du Ferry, vis-à-vis le marché à la viande, à 11 heures du matin, une quantité de marchandises en bon état, qui vient de redoubler à neuf de l'autre bord du fleuve.
Conditions, comptant. 24 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI prochain, 1er. Mars, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi précis,
500 TERRAINS
situés à Marlyville, d'après le plan exposé à la Bourse et libres d'aucune hypothèque.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, chez L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs.
P. S.—Pour la valeur qu'auront un jour ces terres, ceux qui n'est pas très éloignée, on se réfère à l'avis du Président de la Compagnie de navigation du la Rivière Amite. 24 fev

PAR J. F. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, le 9 de mars prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis:
Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et de Quartier, mesurant 63 pieds, 11 pouces, 10 lignes de face à la rue du Quartier, sur 100 pieds deux pouces et un tiers de profondeur; ensemble, deux maisons et dépendances en briques et grand, couvertes en cuivre et ardoises, conformément à un plan dressé par Joumet, architecte, le 6 octobre 1836.
Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 24 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI, vendredi, 24 du courant, à 10 heures précises, à leur magasin d'encan, rue St Louis No 20, il sera vendu,
20 caisses indiennes,
5 do coton blanc,
2 do toile d'Irlande,
25 do chapeaux,
20 do en soie et une variété de marchandises sèches, bottes, souliers, brodequins et du linge fait, chemises de coton blanc et en couleur etc.
Immédiatement après la vente au dessus de leur magasin d'encan, les meubles meublant une des appartements, seront vendus sans réserve. 24 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 24 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis:
Le nègre créole nommé LOUIS, âgé d'environ 30 ans, cuisinier pour une famille, peintre barbouilleur, chandelier, tapissier, jardinier, propre à tout, très intelligent, mais se livrant à la boisson quand il en trouve l'occasion. Conditions, comptant. 21 fev

Vente sans réserve
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu le 2 de mars, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure Chartres et St. Louis,
162 Lots de Terre, de 3 à soixante arpents chaque, situés sur la baie de la Mobile, à toucher la Nouvelle Ville d'Alabama, laquelle la compagnie doit vendre en terraine dans quelque temps. La vente de cette ville produira plusieurs millions par sa belle situation, par la profondeur de sa rade et l'avantage du port. Les personnes qui désireront employer leurs fonds avantageusement feront bien de se rendre à la Bourse, le jour de la vente des lots sus-mentionnés.
Le plan est exposé à la susdite Bourse.
Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait payement. 21 fev

A LOUER—Un magasin vis à vis le chemin à coulisses du Pontchartrain et près la Levée; s'adresser vis à vis la rue Franklin, no 196, rue des Tchapitoulas—Loyer, modéré.
20 fev—3

A LOUER—La MAISON de résidence, rue du Canal No. 180 occupée maintenant par le Dr. Davidson. On pourra en prendre possession le 1er. de Mars. S'adresser sur les lieux 20 fev—3

A vendre ou à louer—Le soussigné devant quitter la campagne, offre à vendre ou à louer sa résidence située rue Piété, faubourg Declouet et livrable le 15 du mois de mars prochain. Le lot de terre sur lequel se trouve bâtie cette propriété mesure 180 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, mesure française. Les bâtisses sont presque toutes neuves, et consistent en une maison commode de neuf appartemens, deux cuisines contenant dix chambres; trois écuries pour 15 chevaux avec des chambres pour mettre et grenier pour y loger 60 balles de foin, il s'y trouve aussi d'autres dépendances; il y a un très beau jardin et des citernes, et 600 pieds de cloture en brique. Les personnes qui désirent en acheter ou louer cette propriété sont invitées à l'aller visiter.
13 fev—4.3pe WILLIAM NOTT.

PORC en Barils—Mess et prime, à vendre par LAYET & AMELUNG,
20 fev 17, rue de la Commune.

LE soussigné devant partir pour France, offre à vendre un cabaret situé rue Tchoupitoulas, Religieuses, No. 543. Pour les conditions s'adresser à son domicile. Il invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien acquitter leurs comptes d'ici au mois de mars prochain, et ceux auxquels il doit de présenter leurs comptes.
13 fev—6 NICOLAS ALEXANDRE.

BOEUF—19 barils de boeuf prime qui sont à bord du bateau prêt à embarquer. S'adresser à
9 fev—6 TOBY & BROTHERS, 8 rue Camp

PIANO—Un superbe piano fait à Londres, de six octaves et demi, en bois de rose et à bibliothèque, garanti d'être un instrument supérieur, et d'un très beau ton. Pour les conditions s'adresser à JACOB LEVY,
13 fev—6 Rue des Magasins vis à vis l'Arcade

LES soussignés reçoivent par le navire Parkfield, de Liverpool, un assortiment complet de faïence, convenable pour le marché intérieur et ayant droit au drawback. Aussi, en magasin, provenant d'arrivages antérieurs de Liverpool et du Havre.
Services, des services de table en porcelaine blanche, unie et à filet doré; services à thé et à café en porcelaine dorée et à décors; services et demi services en cristal taillé, moulés et unis; verrerie commune, plateaux dorures et plaqués; [illegible] chandeliers en bronze et plaqués; vases à fleurs; [illegible] Lampes françaises et américaines, [illegible] paniers à pain à décors et plaqués; [illegible] balais de crin, plumeaux, fontaines en faïence, diverses grandeurs et quantité d'autres articles qu'ils offrent à vendre à des prix et conditions avantageuses.
21 fev—4 V. AICARD & Co. 48, Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES POUR LE MARCHE MEXICAIN—Un grand assortiment à vendre par W. F. VIGERS & Co. No 35 rue du Camp.
AUSSI—6 malles mouchoirs de Madras, 21 f—6

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—22 boucauds vieille eau de vie de champagne; 300 paniers champagne supérieur, reçus et à vendre par W. F. VIGERS & Co.
23 fev—6 No 35 rue du Camp.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Conrad et Indus, les marchandises suivantes:
20 pipes vin rouge, St. Estèphe,
10 pipes eau-de-vie cognac, 3ème preuve,
40 demi pipes de do.
40 barils vinaigre blanc,
9 do vin blanc,
200 caisses vin rouge,
200 paniers d'huile d'olive,
25 caisses fruits au vinaigre,
50 do fruits à l'eau-de-vie,
50 do liqueurs surfines,
50 paniers champagne,
9 caisses raisins de Malaga à l'eau-de-vie,
21 caisses vin Haut-brion,
D'importations antérieures et en magasin,
40 futailles eau-de-vie, J. Dupuy, 4ème. preuve, en pipes, demi-pipes et barils,
19 barils vieille eau de vie en barils de vingt gal
150 caisses liqueurs assorties,
20 do extrait d'absinthe,
100 caisses eau de fleur d'oranger,
1000 caisses vin rouge,
200 sacs café Havane,
100 caisses cornes en bouteilles et poubans,
100 do huile de Nice,
200 do de Marseille et Bordeaux,
1500 bouteilles vides,
200 barriques vin de toutes qualités,
4 balles bouchons,
200 paniers champagne,
200 pièces de toile du Kentucky,
200 rouleaux cordes,
200 dames-jeannes,
40 caisses Graux Laroze [illegible] demi bouteilles,
Fruits conservés, de Colin.
23 fev—7 H. PALOC & DUFOUR.

SEL DE LIVERPOOL—200 sacs, à vendre par JAMES H. LEVERICH & Co,
21 fev No. 10, Vieille Levée.

Réunion de la direction de la société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $2000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que la coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.
23 janvier. E. ROUSSEAU, secrétaire.

A. H. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Fossés Rousses, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Bouneau et E. Hummel, ou à M. J. L. [illegible] à la Nouvelle Orléans. 8 sept—1an

A VENDRE—Une voiture et harnais presque neufs à vendre, à bon marché, et on vient de suite, ainsi qu'une belle barouche et harnais; le tout se vend, parce que le propriétaire est sur le point de laisser la ville; les cochers et autres y trouveront une bonne occasion. S'adresser pour renseignemens, rue Camp, no 121, audessous du chemin à coulisse de [illegible] 21 fev—3

MELASSE & SUCRE—1000 boucauds Sucre, et 1000 gallons de Melasse, à vendre par A & E CAVALIER.
16 fev

CONDUIT chez le soussigné, une vache noire et [illegible] si elle n'est pas réclamée [illegible] vendue à l'encan par le soussigné au devant de M. A. Pierene, dépôt habituel des animaux épaves, le [illegible] du courant, à midi précis.
15 fev—3 J. B. ALLARD—Syndic